



**Etude d'Avocats
47, rue du 31-Décembre**

1207 Genève

A l'attention de Maître Fasel

PHONE: **+41(58)158 1400**
YOUR REF.:
OUR REF.: **DP**
GENEVA, **11.02.07**

PROTOCOLE DES ENGAGEMENTS 2008

Après en avoir conféré avec les représentants du SIT et du SSP/VPOD groupe trafic aérien Genève, Jet Aviation Handling SA a pris, vis-à-vis des membres du personnel de sa succursale de Genève les engagements suivants :

1. Grille des salaires

1.1. La grille des salaires est améliorée sectoriellement (voir ci-dessous point 4)

1.2. Les annuités s'élèvent à un montant forfaitaire de 45. - valable quelle que soit la fonction. Elles sont payées au prorata du temps de travail en faveur de tous les membres du personnel fixe, sauf les cadres, en 2008 en fonction de la date du jubilé individuel.

2. Prime

La prime proposée de frs 480.- est remplacée par une intégration mensuelle de frs 40.- dans la prime de travail en équipe qui passe de frs 260.- à 300.-.

3. Coût de la vie

La compensation liée à l'augmentation du coût de la vie est fixée à 1.2 % pour l'ensemble des collaborateurs fixes.

4. Machinistes et Chefs de machines

En raison des spécialisations accrues des tâches et d'une formation plus étendue, les salaires sont augmentés de frs 100.-.



5. Liberté syndicale

Elle est garantie selon l'article 336 alinéa 2b du CO.

7. Paix du travail

La paix relative du travail est garantie.

Ce protocole est communiqué aux représentants du SIT et du SSP/VPOD.

JET AVIATION HANDLING SA

Philippe Dessaux
Directeur Airline Handling

Flore Lakhdar
Directrice des Ressources Humaines